



Suite succession Rachat d'une soulte via prêt immobilier refusé

Par **jccoco**, le **28/09/2015 à 19:13**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession suite au décès de mon père, je désire racheter la part de ma soeur concernant le bien immobilier.

Le Notaire chargé de la succession, m'a établi une attestation du partage qui fait également apparaitre ma volonté de racheter la part de ma soeur. Mais mon épouse n'apparait pas sur cette attestation.

Nous avons, mon épouse et moi-même, contacté notre Banque, afin de faire un prêt commun pour racheter cette soulte.

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté sans contrat de mariage.

Après étude du dossier la Banque nous a refusé celui-ci pour le motif suivant : "Madame n'apparait pas sur l'attestation".

Pouvez vous nous confirmer les dires de la Banque ?

Y a t il d'autres documents pouvant attester de notre achat commun?

La succession étant prochainement close, peut on repartir sur d'autres bases pour racheter la part de ma soeur ?

Dans l'attente de votre retour

Cordialement

Jean Claude et Corinne XXXXXXXXXX

Par **youris**, le **28/09/2015 à 20:19**

bonjour,

une banque peut toujours refuser un prêt.

vous pouvez aller voir d'autres banques.

pour que votre épouse apparaisse dans le contrat de prêt, il faut qu'elle apparaisse également dans le titre de propriété de la maison afin que la banque ait une meilleure garantie et votre épouse aussi, car si elle est co-emprunteuse solidaire, elle doit être également propriétaire du

bien.

à confirmer par d'autres intervenants.

de participer au remboursement d'un prêt ne vous rend pas automatiquement propriétaire du bien, il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement.

salutations